

MEMENTO

L'enfant romain

L'enfant dans la famille romaine

Fiches de préparation enseignant

L'enfant dans la famille romaine

La reconnaissance de l'enfant

Dès sa naissance, le nouveau-né est observé scrupuleusement par l'**obstetrix**, sage-femme (Pline l'Ancien, Térence, Plaute...), qui signifie au père s'il est viable ou non, et à quel sexe il appartient.

Le bébé est alors déposé à terre, démun, il dépend entièrement de la décision de son père.

Si ce dernier reconnaît son enfant, il le soulève du sol (Cicéron) **suscipit liberum**. Les premiers soins sont alors prodigués au bébé : il est baigné, puis emmaillotté dans des linges blancs très serrés. Pendant deux ou trois mois, il est totalement ligoté, puis on dégage sa main droite, plus tard la gauche, ensuite les pieds, enfin tout le corps. L'enfant est couché dans un berceau.

La purification, Lustratio

Huit jours après la naissance pour les filles, ou neuf jours pour les garçons, le bébé est purifié : c'est le **dies lustricus** ou **jour de la purification**.

Près de l'autel domestique ou **lararium**, se déroulent les rites : une parente frotte de salive le front et les lèvres de l'enfant, une **bulla** d'or (pour les hommes libres) ou de cuir (pour les affranchis et les pauvres) est suspendue à son cou. C'est un médaillon rempli d'amulettes contre le mauvais sort. Le garçon quittera sa bulla et sa toge prétexte à son entrée dans la vie adulte (17 ans) et les consacra aux dieux Lares.

La fille la quittera le jour de son mariage et consacra également aux dieux Lares sa toge prétexte et ses popées.

A partir du **dies lustricus**, le bébé est déclaré "purifié" : **lustratus** ou **lustrata**.

Il reçoit également ce jour là son prénom.

Les enfants de familles aisées, sont la plupart du temps confiés à une nourrice **nutrix**, en général, une esclave (Cicéron, Virgile, Horace).

Tacite s'insurge contre cet usage : "De nos jours, aussitôt né, l'enfant est abandonné à n'importe quelle servante grecque..." (Dialogue des orateurs).

Si le père ne reconnaît pas son enfant, le bébé est condamné à l'exposition, **expositio** (Tite-Live, Cicéron, Justin). Il peut être déposé devant la porte, au carrefour, sur une décharge publique ou près de la **columna lactaria**, colonne du lait dont Festus nous rapporte l'existence, à Rome. L'enfant exposé **alumnus**, a des chances de survivre s'il est recueilli, mais il sera alors esclave. Des problèmes de politique familiale (héritage, soupçons d'illégitimité...) généraient de telles pratiques. L'exposition ne sera pourtant interdite que sous Valentinien (364-375 après J.C.).

Mais certaines mères restent fidèles aux vieilles traditions et allaitent elles-mêmes leurs enfants.

Les divinités tutélaires de l'enfance prennent les bébés sous leur protection : **Lucina**, préside à la naissance (autre nom d'Hécate, assimilé tantôt à Diane, Tantôt à Junon) (Virgile, Catulle, Horace).

Vaginatius, surveille les premiers vagissements. **Educa** et **Potina** apprennent aux bébés à manger et à boire. **Statine**, leur donne la force de se tenir debout. **Abeona** et **Adeona** guident leurs premiers pas. **Fabulinus**, les aide à balbutier leurs premiers mots (Saint-Augustin, Varron...).

De la naissance à 7 ans, l'enfant est élevé par sa mère et sa nourrice. Fille et garçon portent la toge prétexte, **toga praetexta**, toge blanche bordée d'une bande de pourpre. A 7 ans, garçons et filles commencent à aller à l'école et sont confiés à un pédagogue, **paedagogus** qui les surveille, les accompagne à l'école et les aide dans leurs études (Pline le Jeune, Cicéron, Sénèque, Suétone).

L'anniversaire

Chez les Romains, l'anniversaire est un jour presque personifié.

Le jour de la naissance ou **dies natalis** est en général un jour de joie, qu'il fallait marquer d'une pierre blanche en signe de bon augure. La maison est décorée de guirlandes pour annoncer la bonne nouvelle.

Par la suite, ce jour est célébré chaque année. La tradition interdit les sacrifices sanglants, lors des anniversaires. Vêtu d'un vêtement blanc, on jette, sur **le lararium** couronné de fleurs, des graines d'encens et du vin pur. On reçoit des cadeaux et on offre des gâteaux (Ovide).

Les châtiments corporels existaient-ils à Rome ?

A coup sûr, si l'on écoute les plaintes des grands auteurs. **Le magister ludi** (maître d'école) régnait en maître et appuyait son autorité sur l'usage de la férule (**ferula**).

Outre la **ferula**, baguette flexible et implacable, les auteurs attestent l'existence du **flagrum**, martinet (Plaute...) et de l'**anguilla**, martinet en peau d'anguille.

Horace n'a pas oublié la brutalité de son maître surnommé à juste titre **plagosus** (qui aime frapper).

Martial fustige le sien dans ses Epigrammes : "qu'avons nous à faire avec toi, misérable maître d'école, détesté des garçons et des filles ? Dès l'aube, on t'entend rouspéter, menacer et faire résonner tes coups de fouet".

Les graffiti de Pompéi sont explicites : "JE PRENDS DES COUPS !" écrit un élève de Potitus.

Cependant, il faut considérer que la profession de **Magister Ludi** est exercée par des esclaves, des affranchis ou des gens très modestes, qu'elle ne jouit d'aucune considération et que sa rémunération est très faible. Par ailleurs, Juvénal nous apprend que l'on attend beaucoup du **Magister** : connaissances, formation du caractère et affection.

Plaute, quant à lui, évoque le cas inverse, un maître frappé par son élève, déconsidéré et bafoué par les parents.

Le thème de l'esclavage peut être ici abordé en classe

Les esclaves (*servi (servus(sing))* en latin) étaient principalement des prisonniers de guerre (hommes, femmes et enfants). Mais un Romain pouvait être réduit en esclavage s'il avait commis une faute grave (refuser de faire son service militaire...). Un enfant né de parents esclaves était un *verna*, un esclave dès sa naissance.

Dans chaque cité de l'empire, il existait un marché aux esclaves : présentés sur une estrade, ils portaient autour du cou un écriteau qui précisait le pays d'origine, les qualités et les spécialités de chacun. Ils étaient vendus aux enchères.

Considérés comme des objets, ils n'avaient aucun droit et ne possédaient rien. Pas même leurs enfants ni leur propre corps. Ils n'avaient pas de nom de famille et il leur était interdit de se marier.

Pour la période qui nous intéresse, c'est-à-dire au premier siècle après Jésus-Christ, huit personnes sur dix dans l'empire étaient des esclaves ou des affranchis.

Les esclaves étaient plus ou moins bien traités selon le maître auquel ils appartenaient. Cependant, les esclaves qui avaient les conditions de vie les plus dures étaient ceux qui travaillaient dans les grands domaines agricoles à la campagne. En ville, ils étaient utilisés comme domestiques, cuisiniers, coiffeurs, artisans, secrétaires, comptables, professeurs...

Ceux qui osaient s'enfuir étaient sévèrement punis quand ils étaient retrouvés : attachés à un poteau et fouettés, liés ou cloués à une croix...

La citoyenneté, un privilège

Dans l'Empire, les citoyens formaient une élite et une infime proportion de la population. Ils se distinguaient par leur tenue vestimentaire (la toge). Les citoyens tiraient ce privilège de leur naissance ou bien d'un acte juridique d'adoption. Le dernier cas possible d'accès à la citoyenneté était l'obtention du parrainage d'un grand personnage. Le droit romain fournissait ce privilège aux vétérans des légions.

Aux citoyens étaient réservées les charges de prêtres du culte impérial, et à leurs épouses une charge identique, celle de flaminique. Ils pouvaient, par les suffrages de leurs concitoyens, gravir les degrés du *cursus honorum* (la carrière publique).

Les citoyens romains étaient-ils des hommes libres ?

→ Bien sûr. Ils avaient le droit de voter aux élections, d'avoir des places gratuites à l'amphithéâtre et d'utiliser librement les thermes publics.

Les Romaines avaient-elles le droit de vote ?

→ Non et elles devaient obéir en tout à leur mari ou à leur père.

Qui étaient les esclaves des Romains ?

→ Ces hommes, femmes et enfants étaient capturés à l'étranger et vendus sur les marchés aux esclaves. Ils devaient porter une plaque d'identité avec le nom et l'adresse de leur maître. Toutes les tâches pénibles leur étaient confiées.

Arrivait-il à certains esclaves d'être libérés ?

→ Oui, quelquefois, après des années de bons et loyaux services ou si le maître voulait se montrer généreux. Ils devenaient dès lors des affranchis.

LEXIQUE - L'enfant dans la famille romaine

bullae :	Médaille, rempli d'amulettes
cunae :	Berceau
fasciae :	Langes
lararium :	Autel
lustratio :	Purification
nutrix :	Nourrice
obstetrix :	Sage-femme
verna :	Un enfant né de parents esclaves